

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE CAP-SAINT-IGNACE
RÉUNION MERCREDI LE 21 AOÛT 2013**

Réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 21 août 2013 à 19 heures 30 à laquelle sont présents MM. Henri-Louis Bernier, Gaétan Gaudreau, Steven Guimont, Jérôme Landry, Michel Leblanc, François Pelletier, Jimmy Talon, conseiller, Gilles Guimont, inspecteur en bâtiment et en environnement et M^{me} Sophie Boucher, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture et adoption du procès-verbal du 19 juin 2013;
3. Demande de Mme France Blais – réglementation pour interdire les feux d'artifice;
4. Varia;
5. Levée de la réunion.

1) LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Henri-Louis Bernier, appuyé par Michel Leblanc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2) LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN 2013

Il est proposé par Gaétan Gaudreau, appuyé par Steven Guimont que le procès-verbal de la réunion du 19 juin 2013 soit accepté tel que lu.

3) DEMANDE DE MME FRANCE BLAIS – RÉGLEMENTATION POUR INTERDIRE LES FEUX D'ARTIFICE

Mme France Blais a adressé une demande au conseil municipal concernant la réglementation des feux d'artifice sur son territoire. Celle-ci a vécu à deux reprises pendant l'été 2013 des épisodes de feux d'artifice à proximité de sa résidence et son écurie qui n'étaient pas sécuritaire selon ses dires. Certains projectiles ont été envoyés horizontalement et non verticalement et ce, sur une partie de ses bâtiments et ceux des voisins immédiats. Comme notre réglementation municipale n'a pas de clause applicable à ce sujet, la Sûreté du Québec ne peut intervenir lors d'activités de pyrotechnies.

Donc, Mme Blais a remis aux membres du comité divers règlements de villes qui proscrivent l'utilisation de feux d'artifices sur leur territoire.

Le comité consultatif d'urbanisme ont reçu avant la rencontre les deux lettres de Mme Blais ainsi que les modèle d'articles et de règlements.

Après discussion et analyse, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent que l'inspecteur municipal s'informe auprès des municipalités avoisinantes et la Ville de Montmagny, de leur réglementation ou procédure à ce sujet. Dans un premier temps, le ccu recommande au conseil de donner un avis de motion à la séance du mois de septembre pour modifier le règlement sur les nuisances. Cependant, le ccu ne recommande pas la prohibition des feux d'artifice sur son territoire, mais plutôt de sécuriser et régler le tout.

Le comité analysera les modèles recueillis et procéderont aux modifications ciblées dans ce règlement de nuisance et ce point sera traité lors de la prochaine rencontre du comité qui est prévue le 18 septembre prochain.

4) VARIA

4.1 Suivi dossier dos d'âne, chemin du Vieux-Quai

Suite à une plainte déposée pour la circulation rapide sur le chemin du Vieux-Quai, des dos d'âne (3 sections) ont été installés réduisant ainsi la vitesse considérablement dans ce secteur. Des correctifs seront apportés concernant l'espacement de ces réducteurs de vitesse pour mieux contrôler la circulation.

La Municipalité a soumis cette problématique à la Sûreté du Québec et leurs interventions a été bénéfique puisque plusieurs véhicules ont été interpellés favorisant ainsi une diminution appréciable de la vitesse dans ce chemin.

4.2 Zone scolaire

Les soumissions reçues suite à l'appel d'offres sur invitation sont supérieures à 100 000 \$, par conséquent, nous sommes dans l'obligation de retourner en appel d'offres publiques. Le projet de sécurisation du secteur de l'école est bonifié avec la reconstruction de 164 mètres de la rue Jacob. Les travaux seront réalisés d'ici la mi-octobre 2013.

4.3 Développement Deschênes

Dans ce dossier, les propriétaires et promoteurs poursuivent leurs discussions pour en venir à une entente. Les promoteurs vont faire une étude pour établir les coûts d'infrastructures dans ce dossier.

4.4 Domaine de L'Oie Blanche

Les promoteurs ont pris contact avec la Municipalité pour l'informer des derniers développements au niveau de ce projet. Diverses vérifications seront faites pour évaluer les infrastructures, l'entente et d'échéancier de réalisation.

4.5 Terrain CPTAQ, sortie de l'autoroute 20

Lors de la séance du 5 août, le conseil municipal a procédé à l'adoption d'une résolution concernant une demande à la CPTAQ dans le but de pouvoir lotir et

aliéner les parties de terrain lui appartenant favorisant à la sortie de l'autoroute 20 l'opportunité de vendre ces parcelles à des entreprises.

4.6 Schéma d'aménagement

Selon les dires de M. Daniel Racine, responsable de la MRC de Montmagny au niveau du schéma d'aménagement, la date d'acceptation du schéma a été encore retardée. M. Racine va nous tenir au courant des développements en cours.

5) LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par Gaétan Gaudreau, appuyé par Michel Leblanc que la réunion soit levée à 20 heures 18.